

La CES et la Convention européenne

Déclaration adoptée par le 10ème Congrès statutaire de la CES, Prague, 26-29 mai 2003

À l'heure où la Convention européenne entame sa dernière ligne droite, le 10ème Congrès de la CES estime indispensable de souligner une nouvelle fois les attentes et les exigences des travailleuses et des travailleurs à l'égard de la future constitution de l'Union européenne.

Faire fonctionner l'Europe pour les citoyens demeure notre objectif fondamental.

Le 10ème Congrès de la CES se félicite de ce que le dernier projet publié par le Praesidium il y a quelques jours prend en considération dans une certaine mesure les propositions de la CES pour que le texte mentionne des valeurs et des ambitions sociales, ainsi que le rôle des partenaires sociaux et le dialogue social.

Le projet ne satisfait toutefois pas encore de façon convaincante à l'ensemble de nos revendications, et le risque n'est pas exclu que de nouveaux reculs se produisent, en particulier dans le domaine social, ce qui serait purement inadmissible.

Le 10ème Congrès de la CES s'inquiète tout spécialement des lacunes dans les aspects suivants :

- la décision claire et ferme d'intégrer dans la constitution la Charte des droits fondamentaux, dotée d'effets juridiques à part entière ;
- la référence à l'importance et aux missions des services d'intérêt général et la création d'une base juridique permettant d'agir en la matière à l'échelle européenne ;
- l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes ;
- une réponse positive à la nécessité d'instaurer au niveau européen les outils d'une gouvernance économique afin de poursuivre efficacement

une politique de développement durable, le plein emploi et la cohésion sociale ;

- la reconnaissance des droits syndicaux au niveau européen.

Aux yeux de la CES, ces revendications ne sont pas négociables.

En ce qui concerne l'architecture institutionnelle et le mécanisme décisionnel, qui jouent également un rôle dans la réalisation d'une Europe sociale et des citoyens, le Congrès confirme les revendications émises de longue date par la CES :

- la préservation de la méthode communautaire et de l'équilibre institutionnel actuel, avec une Commission forte, qui représente l'intérêt commun européen, et un élargissement des pouvoirs du Parlement européen ;
- l'extension du vote à la majorité qualifiée de manière générale, et plus spécialement dans les politiques sociales, de l'emploi, de l'environnement et de la fiscalité, qui exercent des effets transfrontaliers ;
- la définition transparente de la méthode ouverte de coordination, en ce compris l'implication des partenaires sociaux et des autres acteurs compétents.

Le 10ème Congrès insiste en outre sur la nécessité pour l'Union européenne de pouvoir s'exprimer d'une seule voix sur la scène internationale de manière à maîtriser et à démocratiser la mondialisation, ainsi qu'à contribuer à l'émergence d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, le développement pour tous et la justice sociale.

Le 10ème Congrès a pleinement conscience que les prochaines semaines seront cruciales afin d'assurer l'issue favorable de la Convention européenne et appelle l'ensemble des organisations affiliées à intensifier leur campagne et leur mobilisation pour donner lieu à une constitution européenne qui soit bel et bien à la hauteur des aspirations légitimes des travailleurs, dont la CES représente un nombre considérable en Europe.

